



Modification du fonctionnement de la cantine

publié le 02/09/2024

Rentrée 2024

A la rentrée le collège va désormais fonctionner avec le paiement de la cantine au forfait 5 jours, fonctionnement imposé par le conseil départemental comme dans tous les collèges de la Charente.

Vous allez payer une facture par trimestre quel que soit le nombre de repas que va prendre votre enfant. Je vous conseille de laisser votre enfant à la cantine les 5 jours, car dans ce cas le prix du repas vous reviendra à 2.66€ au lieu de 2.95€ précédemment.

Les motifs pour lesquels le repas peut être déduit de la facture sont indiqués dans le règlement intérieur que je vous invite à lire.

Vous avez plusieurs possibilités de régler votre facture :

- ▶ Télépaiement (procédure via Educonnect jointe)
- ▶ Virement (le RIB du collège sera sur la facture)
- ▶ Chèque
- ▶ Espèces

Vanessa Guillot
Adjointe gestionnaire
Collège E. et R. Badinter
7 rue Jean Moreau
16400 La Couronne



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.